

Des outils pour évaluer les risques professionnels en entreprise

Obligatoire pour toutes les entreprises dès l'embauche du premier salarié, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUEPR)¹ est un document essentiel, qui permet d'identifier et d'évaluer les risques professionnels liés à son activité puis de réaliser un plan d'actions pour prévenir ces risques. Pourtant, près de 60% des petites entreprises n'ont pas de DUEPR à jour². Afin d'accompagner l'ensemble des entreprises, l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) développe depuis plusieurs années, une offre spécifique à certains secteurs d'activités et/ou risques rencontrés.

L'évaluation des risques professionnels constitue une étape cruciale de la démarche de prévention. Elle en est le point de départ et doit être renouvelée régulièrement. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans le DUEPR. Ce document aide l'entreprise à formaliser un plan d'actions de prévention ou un programme annuel de prévention des risques professionnels ou d'amélioration des conditions de travail, selon la taille des entreprises.

Des outils sectoriels à destination des TPE/PME

Pour accompagner les employeurs des TPE/PME dans cette démarche, l'INRS propose **43 outils sectoriels** d'évaluation des risques professionnels (OIRA³), libres d'accès en ligne, permettant de réaliser l'évaluation, d'éditer le DUEPR et le plan d'action. Parmi les secteurs d'activité concernés : la restauration, les déchets, la coiffure, l'aide à domicile, les transports, la boulangerie, le travail de bureau... Un **outil générique** est également proposé aux entreprises ne disposant pas encore d'un outil sectoriel.



Chaque mois, ce sont plus de 6 000 nouvelles sessions de cet outil qui sont ouvertes, sur l'ensemble des secteurs proposés. L'INRS a mené en septembre 2024 une enquête auprès des utilisateurs (553 répondants disposant d'un compte actif). 95 % des participants à l'enquête affirment que l'outil a répondu à leur besoin et 85 % que cet outil leur a permis d'améliorer la santé et la sécurité dans leur entreprise. « Pour 84 % des participants à l'enquête, l'outil OIRA leur a permis de **mieux comprendre ce qu'était l'évaluation des risques professionnels** et, pour 87% d'entre eux, d'identifier des risques

¹ En France, le document unique, ou document unique d'évaluation des risques professionnels (DU ou DUEPR) est la transposition par écrit de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le Code du travail (art. R. 4121-1).

² Dares Analyses N° 19 - Mars 2024 - [Comment les employeurs préviennent-ils les risques professionnels ?](#)

³ Online interactive Risk Assessment : projet déployé par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) dont le partenaire français est l'INRS.

auxquels ils n'avaient pas pensé initialement, comme **les risques liés au télétravail, au droit à la déconnexion et les risques psychosociaux**. » tient à préciser Olivier Le Berre, chef de département, en charge de l'offre de l'INRS à destination des TPE-PME. 85 % des répondants déclarent avoir mis en place dans leur entreprise des actions de prévention proposées dans l'outil, en agissant notamment sur **l'organisation du travail** (38 %), en proposant de **nouvelles formations** à leurs salariés (38%) ou en **investissant dans de nouvelles machines ou de nouveaux outils** (36 %).

Une offre spécifique à certains risques, pour les entreprises de plus de 50 salariés

L'INRS met également à la disposition des entreprises de plus de 50 salariés, une offre adaptée à certains risques, comme [l'outil RPS-DU](#) pour l'évaluation des **risques psychosociaux (RPS)**, en vue de leur intégration dans le DUERP et de la mise en place de mesures de prévention.

Le [logiciel Seirich](#) (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel) permet aux entreprises de s'informer et d'évaluer leurs **risques chimiques**.

Autre exemple : [l'outil d'évaluation des risques biologiques](#) permet de guider les entreprises (hors milieux de soins) dans leur évaluation de ces risques, en identifiant des réservoirs (où se développent naturellement des agents biologiques dont certains peuvent être pathogènes) et en observant comment les travailleurs peuvent y être exposés (par inhalation, inoculation, contact, et ingestion).

Un webinaire « **Pourquoi et comment évaluer les risques professionnels ? Document unique et démarche de prévention** », organisé par l'INRS le 19 novembre dernier et disponible [en replay](#), fait le point en 1h sur le sujet.

Pour aller plus loin :

[Aide au repérage des risques dans les PME-PMI](#) (Brochure - ED 840)

[TPE-PME : des outils en ligne pour évaluer les risques professionnels](#)

[Pourquoi et comment analyser les accidents du travail](#) (Dépliant - ED 6492)

[Agir suite à l'analyse suite à un accident du travail](#)

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 550 collaborateurs répartis sur deux sites : à Paris et en Lorraine. L'INRS est financé par la Sécurité Sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

Contacts presse : **Caroline TONINI** - 01 40 44 31 64 - caroline.tonini@inrs.fr

Marie-Eva PLANCHARD - 01 40 44 14 40 - marieeva.planchard@inrs.fr

SUIVEZ-NOUS

